

## Description

L'expert ou l'experte de la circulation, chargé-e des examens de conduite et/ou des contrôles de véhicules, vérifient les aptitudes des conducteurs et conductrices et l'état de fonctionnement des véhicules. Ils examinent si la candidate ou le candidat au permis de conduire connaissent le code de la route et s'ils possèdent les qualités nécessaires pour conduire un véhicule dans le trafic routier. Les experts de la circulation s'occupent également de l'expertise des véhicules, vérification indispensable pour garantir aussi bien la sécurité sur la route que contribuer au respect de l'environnement.

Leurs principales activités consistent à:

### Examens théoriques

- mettre en confiance les candidats;
- leur donner les directives utiles et distribuer et recueillir les copies d'examen;
- contrôler le bon déroulement des épreuves et, finalement, les informer sur les résultats obtenus;

### Examens pratiques

- préparer l'examen en structurant l'itinéraire (zones urbaine et suburbaine, virages, giratoires) et prévoir les exercices de parcage, de départ en côte, etc.;
- accompagner les candidats dans le véhicule, observer leur habileté et leurs réactions dans le trafic;
- au terme de l'examen, décider de l'octroi ou du refus du permis de conduire et motiver la décision;

### Expertise de véhicules

- vérifier la conformité et l'état d'entretien des véhicules routiers de tous types: voitures de tourisme, de livraison, motocycles, poids lourds, trains routiers, etc.;
- contrôler le bruit et les gaz d'échappement émis par le véhicule;
- collaborer avec la police à des contrôles mobiles sur route et à des enquêtes à la suite d'accidents de la circulation;
- exercer une mission de conseil et de surveillance auprès des entreprises de la branche automobile qui détiennent, par délégation, des compétences en matière de mise en circulation des véhicules;
- expertiser des véhicules lors d'accidents.

### Environnement de travail

L'expert ou l'experte de la circulation fondent leur action sur la loi sur la circulation routière et ses ordonnances. Ils exercent leur activité dans un service cantonal des automobiles et sont en contact permanent avec tous les partenaires intéressés par la sécurité routière (police, entreprises de la branche automobile, écoles de conduite, garages, organes publics et privés de prévention des accidents).

## Formation

La formation d'expert ou d'experte de la circulation s'acquiert en cours d'emploi dans un service des automobiles.

La formation est divisée en deux filières distinctes qui peuvent être suivies simultanément ou séparément:

- expert-e chargé-e des contrôles de véhicules;
- expert-e chargé-e des examens de conduite.

### Lieux

- formation pratique dans le service des automobiles du canton employeur;
- formation théorique au Service cantonal des automobiles et de la navigation du canton de Vaud à Lausanne, à l'Ecole d'ingénieurs de Bienne et au Centre de tests dynamiques (DTC) à Vauffelin.

### Durée

- 6 mois pour la formation dans une filière;
- 1 an pour la formation complète d'expert-e polyvalent-e.

### Conditions d'admission

- avoir 24 ans révolus;
- être engagé-e par un service cantonal des automobiles;
- être en possession d'un permis catégorie B ou C depuis 3 ans;
- filière contrôle des véhicules: être titulaire d'un certificat fédéral de capacité (CFC) de la mécanique automobile ou d'une profession technique équivalente;
- pour la filière examens de conduite: être titulaire d'un CFC ou d'un titre jugé utile à la fonction (enseignant-e, moniteur-trice de conduite, etc.).

### Titre obtenu

- diplôme d'expert ou d'experte de la circulation, délivré par l'ASA - Association suisse des services automobiles.

### Contenu

#### Filière contrôle des véhicules

- Droit (législations techniques, admission des véhicules, etc.)

- Psychologie

- Mathématiques et technique automobile

- Construction et équipement des véhicules

- Travaux pratiques (conduite d'un contrôle technique d'un véhicule léger et établissement des documents de contrôle)

#### Filière examens de conduite

- Droit (droit administratif, pénal, routier, assurances, etc.)

- Psychologie

- Sens de la conduite (dynamique et tactique de la circulation, techniques d'observation, conséquences de l'absorption d'alcool, de médicaments, etc.)

- Travaux pratiques (conduite des examens et évaluation des prestations).

## Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Calme et sang-froid
- Impartialité
- Esprit de synthèse
- Résistance nerveuse
- Courtoisie et tact

## Perspectives professionnelles

Les experts de la circulation peuvent accéder à des postes à responsabilité, impliquant la conduite du personnel (chef-fe d'équipe), la gestion d'un secteur (inspecteur-trice principal-e) ou une spécialisation technique, en suivant des cours complémentaires.

Les débouchés sont multiples. Ils peuvent s'établir en tant qu'experts privés ou attachés à une compagnie d'assurance en responsabilité civile véhicules, devenir cadres dans une entreprise de la branche automobile (vente, réparation), etc.

12 à 15 diplômes sont délivrés chaque année en Suisse romande.

### Perfectionnement

Les experts de la circulation chargés des examens de conduite et des contrôles de véhicules peuvent envisager les perfectionnements suivants:

#### Filière contrôle des véhicules

- admission à la circulation des véhicules lourds et de leurs remorques, des véhicules spéciaux, de travail et agricoles, des véhicules servant au transport de personnes, etc.;
- traitement des véhicules en provenance de l'étranger;
- évolution de la technique automobile;
- expert-e auprès des magistrats et tribunaux;
- etc.

#### Filière examens de conduite

- spécialisation dans certaines catégories de permis: motos, véhicules lourds, transports de personnes (public et privé), transport de matières dangereuses, ambulance, service du feu, handicapés;
- courses de contrôle pour les titulaires d'un permis de circulation obtenu à l'étranger et pour les conducteurs et conductrices ayant compromis la sécurité du trafic;
- etc.

Pour plus de détails, consulter [www.orientation.ch/perfectionnement](http://www.orientation.ch/perfectionnement).

## Professions voisines

- Mécatronicien d'automobiles CFC/Mécatronicienne d'automobiles CFC
- Moniteur de conduite BF/Monitrice de conduite BF
- Spécialiste en assurance BF/Specialiste en assurance BF

## Adresses

Administration cantonale jurassienne  
Office des véhicules  
Rte de la Communance 45  
2800 Delémont  
Tél.: 032 420 71 20  
<http://www.jura.ch/ovj>

Association des services des automobiles (ASA)  
Thunstrasse 9  
3005 Berne  
Tél.: 031 350 83 83  
<http://www.asa.ch>

Office cantonal des véhicules  
Rte de Veyrier 86  
1227 Carouge GE  
Tél.: 022 388 30 30  
<http://ge.ch/vehicules>

Office de la circulation et de la navigation du canton de Fribourg  
Rte de Tavel 10  
1700 Fribourg  
Tél.: 026 484 55 55  
<http://www.ocn.ch>

Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)  
Champs-Corbet 1  
Malvilliers  
2043 Boudevilliers  
Tél.: 032 889 13 99  
<http://www.scan-ne.ch>

Service de la circulation routière et de la navigation du canton du Valais  
Avenue de France 71  
Case postale 1247  
1951 Sion  
Tél.: 027 606 71 00  
<http://www.vs.ch/autos>

Service des automobiles et de la navigation du canton de Vaud  
Av. du Grey 110  
1000 Lausanne  
Tél.: 021 316 82 10  
<http://www.vd.ch/san>